Envoyé en préfecture le 07/04/2017
Reçu en préfecture le 07/04/2017
Affiché le 11 AVR. 2017
ID : 014-251403184-20170331-DCS102017-DE

PÔLE METROPOLITAIN
CAEN NORMANDIE MÉTROPOLE

Extrait du Registre des Délibérations
Du Comité Syndical
Séance du vendredi 31 mars 2017

DCS10-2017

Le vendredi 31 mars 2017, à 12 h 30, le Comité Syndical, régulièrement convoqué le 24 mars 2017, dans sa composition *"affaires d'intérêt commun"* prévue à l'article 4-1.3 des statuts, s'est réuni en séance publique, à l'Hémicycle des Rives de l'Orne à Caen, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Sonia DE LA PROVOTE, Président de Caen Normandie Métropole.

Monsieur Romain BAIL est désigné comme secrétaire de séance.

Membres en exercice : 128
Quorum : 65
Majorité qualifiée : 86
Présents : 74
Pouvoirs : 23
Votants: 96 (73 présents pouvant voter + 23 pouvoirs)

Date de convocation : 24/03/2017

Étaient présents :

Communauté urbaine d'Alençon : /

Communauté Urbaine Caen la mer : M. Romain BAIL, , M. Grégory BERKOVICZ, M. Joël BRUNEAU, Mme Hélène BURGAT, M. Patrice COLBERT, M. Jean DAIREAUX, Mme Sonia DE LA PROVOTE, M. Christian DELBRUEL, Mme Annick FARCY, M. Sébastien FRANCOIS, , M. Daniel GUERIN, Mme Edith GUILLOT, M. Xavier HAY, M. Pascal JOUIN, M. Nicolas JOYAU, M. Michel LAFONT, , M. Marc LECERF, M. Jean-Marc PHILIPPE, M. Bruno PIQUET, M. Marc POTTIER, M. Lionel POULLIAS, M. Thierry RENOUF, M. Pascal SERARD, M. Joël SUZANNE, M. Rodolphe THOMAS, M. Jean-Pierre TOSTAIN, Mme Béatrice TURBATTE, Mme Martine VINCENT, M. Dominique VINOT-BATTISTONI, M. Jacques VIRLOUVET ;

Communauté d'Agglomération Flers-Agglo : M Yves GOASDOUE, M. Patrick LESELLIER, M. José COLLADO (membre suppléant) ;

Communauté d'Agglomération Saint-Lô Agglo : M. François BRIERE, Mme Anne-Marie COUSIN, M. Michel RICHARD ;

Communauté de communes Blangy-Pont-l'Evêque Intercom : Mme Florence COTHIER, M. Yves DESHAYES ;

Communauté de communes Intercom de la Vire au Noireau : M. Marc ANDREU-SABATER, Mme Annie BIHEL ;

Communauté de communes Bayeux Intercom : /

Communauté de communes Bale du Cotentin: M. Philippe CATHERINE ;

Communauté de communes Cingal – Suisse Normande : M. Michel BAR, M. Jean-Claude BRETEAU, M. Bernard LEBLANC, M. François BESNARD *(membre suppléant votant)*, M. Jean-Marc FURON *(membre suppléant votant) ;*

Communauté de communes Pays de Falaise : M. Claude LETEURTRE, M. Pascal POURNY, M. Jean-Marie GASNIER *(membre suppléant votant) ;*

Modification statutaire – Nouvelle composition du pôle métropolitain - adhésions des nouveaux EPCI issus de fusions, de fusions/extensions et/ou de création d'une nouvelle personne morale – invitations à adhérer – règle relative aux modifications statutaires.

DCS010-2017:

Modification statutaire - Nouvelle composition du pôle métropolitain - adhésions des nouveaux EPCI issus de fusions, de fusions/extensions et/ou de création d'une nouvelle personne morale - invitations à adhérer - règle relative aux modifications statutaires.

Envoyé en préfecture le 07/04/2017
Reçu en préfecture le 07/04/2017
Affiché le 11 AVR. 2017
ID : 014-251403184-20170331-DCS102017-DE

Communauté de communes Vallées de l'Orne et de l'Odon : M. Bernard ENAULT, M. Henri LOUVARD, M. Laurent PAGNY, Mme Martine PIERSIELA, M. Hubert PICARD, M. André POSTEL *(membre suppléant votant),*

Assistait en tant que suppléant sans pouvoir voter : M. Jean-Louis MALAQUIN

Communauté de communes Val es Dunes : Mme Ann BAUGAS, M. Dominique DELIVET, Mme Monique GARNIER, Mme Marie-Françoise ISABEL, M. Xavier PICHON, *M. Philippe PESQUEREL (suppléant votant)*

Communauté de communes Villedieu Intercom : M. Daniel MACE

Communauté de communes Coutances Mer et Bocage: M. Jean Manuel COUSIN ; M. David LAURENT (suppléant votant)

Communauté de communes Granville Terre et Mer: M. Jean-Marie SEVIN ;

Communauté de communes Normandie Cabourg Pays d'Auge: M. Pierre MOURARE ;

Communauté de communes Pays d'Honfleur Beuzeville: Mme Catherine FLEURY ;

Communauté de Communes Cœur de Nacre : M. Jean-Luc GUILLOUARD, M. Jean-Luc GUINGOUAIN, M. Franck JOUY, M. Thierry LEFORT, M Patrick LERMINE, Mme Christine VASSE.

Conseil Départemental du Calvados : M. Patrick JEANNENEZ.

Conseil Départemental de la Manche : /

Conseil Départemental de l'Orne : /

Etaient excusés et avaient donné pouvoir :

Communauté Urbaine Caen la Mer: M. Dominique GOUTTE (pouvoir à Mme Sonia DE LA PROVOTE), M. Joël JEANNE (donne pouvoir à Mme Hélène BURGAT), M. Patrick LECAPLAIN (donne pouvoir à M. Joël BRUNEAU), Mme Sylviane LEPOITEVIN (donne pouvoir à M. Rodolphe THOMAS), M. Jean-Louis MARIE (donne pouvoir à M Sébastien FRANCOIS), M. Michel PATARD –LEGENDRE (donne pouvoir à M. Thierry RENOUF), M. Christian PIELOT (donne pouvoir à Mme Edith GUILLOT), M. Dominique REGEARD (donne pouvoir à M. Dominique VINOT-BATTISTONI), M. Pierre SCHMIT (donne pouvoir à M. Marc POTTIER), Mme Josette TRAVERT (donne pouvoir à M. Bruno PIQUET), M. Ludwig WILLAUME (M. Romain BAIL).

Communauté d'agglomération Flers Agglo: M. Michel DUMAINE (donne pouvoir à M. José COLLADO)

Intercom de la Vire au Noireau: M. Pascal ALLIZARD (donne pouvoir à M. Marc ANDREU SABATER), M. Lionel LERCH (donne pouvoir à Mme Annie BIHEL)

Communauté de communes "Bayeux Intercom": Mme Mélanie LEPOULTIER (donne pouvoir à M. Grégory BERKOVICZ).

Communauté de communes Cingal-Suisse Normande : M. Paul CHANDELIER (donne pouvoir à M. BAR).

Communauté de communes "Cœur de Nacre": M. Frédéric POUILLE (donne pouvoir à M. Franck JOUY).

Communauté de communes Normandie Cabourg Pays d'Auge: M. Olivier PAZ (donne pouvoir à M. Pierre MOURARET).

Communauté de communes "Pays de Falaise": M. Jean-Philippe MESNIL (donne pouvoir à M. Jean-Marie GASNIER)

Communauté de communes Vallées de l'Orne et de l'Odon: M. Henri GIRARD (donne pouvoir à M. Bernard ENAULT).

DCS010-2017:

Modification statutaire - Nouvelle composition du pôle métropolitain - adhésions des nouveaux EPCI issus de fusions, de fusions/extensions et/ou de création d'une nouvelle personne morale - Invitations à adhérer - règle relative aux modifications statutaires.

Envoyé en préfecture le 07/04/2017
Reçu en préfecture le 07/04/2017
Affiché le 11 AVR. 2017
ID : 014-291403184-20170331-DCS102017-DE

Communauté de communes Villedieu Intercom: M. Charly VARIN (donne pouvoir à M. Daniel MACE).

Conseil départemental de la Manche: M. Marc LEFEVRE (donne pouvoir à M. Jean Manuel COUSIN).

Etaient excusés :

Communauté Urbaine d'Alençon : M Emmanuel DARCISSAC, M. Joaquim PUEYO, Mme Christine ROIMIER.

Communauté Urbaine Caen la mer : M. Salvatore BELLOMO , M. Loïc CAVELLEC, , M. Bruno HITIER, , Mme Micheline LECHARTIER, , M. Robert MICHEL, , M. Raymond PICARD,),), M. Marc REYNAUD, M. Thierry SAINT,M., .**Communauté d'Agglomération Flers-Agglo : Communauté d'Agglomération Mont-St-Michel – Normandie** :M. Erick GOUPIL, M. Guénhaël' HUET, M. David NICOLAS

Communauté d'Agglomération Saint-Lô Agglo : M. Gilles QUINQUENEL, M; Jérôme VIRLOUVET,

Communauté de Communes Intercom de la Vire au Noireau : M. Pascal ALLIZARD (donne pouvoir à M. Marc ANDREU-SABATER), M. Etienne FELS, M. Lionel LERCH

Communauté de communes Bayeux Intercom: M. Patrick GOMONT, Mme Mélanie LEPOULTIER (donne pouvoir à M. Grégory BERKOVICZ)

Communauté de Communes Baie du Cotentin : M. Jean-Pierre LHONNEUR.

Communauté de Communes Cingal – Suisse Normande), Mme Nicole GOUBERT, M. Roger TENCE, M. Serge LADAN.

Communauté de Communes Granville Terre et Mer : Mme Dominique BAUDRY, M. Jean-Marie SEVIN, M. Pierre-Jean BLANCHET (membre suppléant)

Communauté de Communes Normandie Cabourg Pays d'Auge : Communauté de Communes Pays de Falaise : Mme Clara DEWAELE-CANOUEL, M. Eric MACE.

Communauté de Communes Pays de Honfleur – Beuzeville : M. Michel BAILLEUL, Mme Catherine FLEURY

Communauté de communes Vallées de l'Orne et de l'Odon: Communauté de communes Val es Dunes: M. Patrice MARTIN

Communauté de Communes Villedieu Intercom,),

Communauté de Communes Cœur de Nacre Communauté de Communes Bayeux Intercom : M. Patrick GOMONT

Communauté de communes Domfront Tinchebray Interco : M. Jérôme NURY.

Conseil Départemental de la Manche : Conseil Départemental du Calvados :

Conseil Départemental de l'Orne: M. Philippe VAN-HOORNE, M. Christophe DE BALORRE.

Envoyé en préfecture le 07/04/2017
Reçu en préfecture le 07/04/2017
Affiché le 11 AVR. 2017
ID : 014-251403184-20170331-DCS102017-DE

Modification statutaire – Nouvelle composition du pôle métropolitain - adhésions des nouveaux EPCI issus de fusions, de fusions/extensions et/ou de création d'une nouvelle personne morale – invitations à adhérer – règle relative aux modifications statutaires.

La modification des statuts d'un syndicat mixte, l'extension de ses attributions, l'adhésion au syndicat d'une ou plusieurs personnes morales autres que celles déjà associées interviennent, à défaut de règles statutaires spécifiques, en application des dispositions de l'article L5721-2-1 du CGCT qui énonce :

« Lorsque les statuts n'ont pas prévu une procédure spécifique, les modifications statutaires sont décidées à la majorité des deux tiers des membres qui composent le comité syndical. »

Cette majorité qualifiée vaut également pour l'accord donné, ou la proposition faite à un EPCI ou à une collectivité d'adhérer.

Le Pôle métropolitain « Caen Normandie Métropole », relève au titre de ses statuts et en application des articles L5731-3, alinéa 1 et L 5721-2 du CGCT de ces dispositions.

La mise en œuvre des Schémas Départementaux de Coopération Intercommunale a créé pour certains des EPCI membres du pôle un changement de personnalité morale. Par ailleurs, l'article L.5211-41-3 III du CGCT prévoit que l'EPCI issu de la fusion est substitué de plein droit, pour l'exercice de ses compétences, aux anciens EPCI qui fusionnent. Sont donc membres du pôle les EPCI issus de fusions de ses *« anciens »* membres.

Il n'est ainsi pas prévu qu'un arrêté préfectoral soit pris pour cela. Le prochain arrêté préfectoral relatif au pôle constatera, outre les membres actuels, l'adhésion des *"nouveaux"* membres.

Il convient, en premier lieu d'établir la liste des EPCI et collectivités composant le pôle métropolitain, en second lieu de donner un accord sur les demandes d'adhésion des EPCI, membres au titre d'un territoire représenté et sollicitant leur adhésion pour leur entier territoire et en troisième et dernier lieu de confirmer la délibération DCS 26-2015 du 10 juillet 2015 proposant à des EPCI d'adhérer au Pôle métropolitain et la délibération DCS 21-1015 du 28 mai 2015, proposant à la Région *(alors Basse-Normandie)* d'adhérer au Pôle métropolitain.

Dans ce dernier cas, l'adhésion fera l'objet d'un arrêté préfectoral pris sur la base de délibérations concordantes de l'EPCI ou de la collectivité proposant ces adhésions.

Envoyé en préfecture le 07/04/2017
Reçu en préfecture le 07/04/2017
Affiché le 11 AVR. 2017
ID : 014-251403184-20170331-DCS102017-DE

1. Liste des EPCI composant le pôle métropolitain

CU Caen la mer[1]
CU d'Alençon
CA Flers Agglo
CC Baie du Cotentin
CC Bayeux Intercom
CC Blangy Pont-L'Evêque Intercom
CC Cingal-Suisse Normande[2]
CC Cœur de Nacre
CC Granville Terre et mer
CC Pays de Falaise[3]
CC Vallées de l'Orne et de l'Odon
CC Villedieu Intercom
Conseil Départemental du Calvados
Conseil Départemental de l'Orne
Conseil Départemental de la Manche

2. Demandes d'adhésion des EPCI, membres au titre d'un territoire représenté et sollicitant leur adhésion pour leur entier territoire

CA Mont St Michel Normandie[4]
CA Saint-Lô – Agglo[5]
CC Coutances Mer et Bocage[6]
CC Domfront Tinchebray Interco[7]
CC Intercom de la Vire au Noireau[8]
CC Normandie-Cabourg-Pays d'Auge[9]
CC du Pays de Honflleur-Beuzeville[10]
CC Val-es-Dunes[11]

---

[1] *Extension à la commune de Thaon au 1er avril 2017*
[2] *Délibération pour entier territoire pour la compétence SCOT du 26 janvier 2017*
[3] *Délibération pour entier territoire le 23 février 2017*
[4] *Délibération du 23 février 2017*
[5] *Délibération du 16 janvier 2017*
[6] *Délibération du 25 janvier 2017*
[7] *Délibération du 6 février 2017*
[8] *Délibération du 9 février 2017*
[9] *Délibération à venir (mai 2017)*
[10] *Délibération du 9 février 2017 à compléter*
[11] *Délibération du 26 janvier 2017*

Envoyé en préfecture le 07/04/2017
Reçu en préfecture le 07/04/2017
Affiché le 11 AVR. 2017
ID : 014-251403184-20170331-DCS102017-DE

3. Propositions d'adhésion[12]

CC Argentan Intercom
CA du Cotentin
CA Lisieux Normandie
CC des Pays de l'Aigle et de la Marche
Région Normandie

La recomposition des territoires, résultant de la mise en œuvre des schémas de coopération intercommunale au 1er janvier 2017 et son lien avec la composition du Pôle métropolitain pourront donner lieu, à de nouvelles propositions de la conférence des exécutifs.

Il est également proposé d'insérer dans les statuts un article 13 rédigé comme suit :

Article 13 : modifications statutaires

« Les modifications statutaires sont décidées à la majorité des deux tiers des membres présents ou représentés lors de la séance au cours de laquelle cette modification est proposée et pour laquelle le quorum est préalablement réuni. »

Il est proposé enfin de modifier l'adresse de notre siège social et administratif :

Pôle métropolitain Caen Normandie Métropole
19 avenue Pierre Mendès-France
CS 52700
14027 CAEN Cedex 9

Il est nécessaire d'ABROGER la délibération n°DCS07-2017 prise le 3 mars 2017 relative au même objet, non rendue exécutoire, qui a été prise dans des conditions de majorité qualifiée (2/3 des membres présents) non remplie.

Il est proposé d'ADOPTER cette nouvelle délibération, après délibéré, dans des conditions de quorum et de majorité qualifiée statutaire.

Le comité syndical, entendu ce qui précède, après en avoir délibéré, à l'unanimité des votes de ses membres présents ou représentés, dans les conditions de majorité qualifiée requises (2/3 des membres) :

---

[12] *Vu l'avis conforme de la conférence des exécutifs du 3mars 2017*

Envoyé en préfecture le 07/04/2017
Reçu en préfecture le 07/04/2017
Affiché le 11 AVR. 2017
ID : 014-251403144-20170331-DCS102017-DE

- **ABROGE** la délibération prise le 3 mars 2017, relative au même objet, non rendue exécutoire ;
- **ETABLIT** comme ce qui précède la liste des EPCI et collectivités composant le Pôle métropolitain ;
- **DONNE** son accord sur les demandes d'adhésion des EPCI, membres au titre d'un territoire représenté et sollicitant leur adhésion pour leur entier territoire ;
- **CONFIRME** la délibération DCS 26-2015 du 10 juillet 2015 proposant à des EPCI d'adhérer au Pôle métropolitain et la délibération DCS 21-1015 du 28 mai 2015, proposant à la Région *(alors Basse-Normandie)* d'adhérer au Pôle métropolitain, suivant la liste précédente *(« 3 – Propositions d'adhésion »)* ;
- **DECIDE** d'insérer dans les statuts du Pôle métropolitain, un article 13 relatif aux modifications statutaires ;
- **MODIFIE** l'adresse du siège social et administratif de notre établissement.

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de la publication, d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif compétent ou d'un recours gracieux auprès du président du pôle métropolitain, étant précisé que celui-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un délai de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite pourra elle-même être déférée au tribunal administratif dans un délai de

Pour extrait conforme

Le Président,

Sonia DE LA PROVÔTÉ

Envoyé en préfecture le 07/04/2017
Reçu en préfecture le 07/04/2017
Affiché le 11 AVR. 2017
ID : 014-251403184-20170331-DCS102017-DE